

Plan Local d'Urbanisme



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 Plan de la commune **6.2**

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 16 juin 2014
- Arrêt du projet le 13 mars 2018
- Dossier soumis à enquête publique du 3 septembre au 4 octobre 2018
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2018

ECHELLE :
1/7500

PHASE :
Approbation

En Perspective Urbanisme et Aménagement
 2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 ■ courriel : agence@enperspective-urba.com

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2018 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Sainte-Mesme Le Maire,

LEGENDE

- A4 : Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux**
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits**
- I3 : Servitudes relatives aux canalisations de distribution et de transport de gaz**
- I3erp : Servitudes prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de distribution et de transport de gaz (voir 6.1 Liste et fiches des servitudes d'utilité publique)**
- I6 : Servitudes relatives aux mines et aux carrières (totalité du territoire communal)**
- PM1 : Servitudes relatives aux risques d'inondation**
- PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles (non cartographié)**
- T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer**

